



Séance ordinaire de la Municipalité de Saint-Henri tenue le 3 décembre 2018, à 20 h, à la salle municipale du conseil située au 219 rue Commerciale, à Saint-Henri à laquelle étaient présents madame la conseillère Julie Dumont, messieurs les conseillers Gervais Gosselin, Jules Roberge, Richard Turgeon et Bruno Vallières sous la présidence de Monsieur Germain Caron, maire.

Absence : M. Michel L'Heureux

1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

218-18 IL EST PROPOSÉ PAR : Gervais Gosselin

APPUYÉ PAR : Julie Dumont

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel qu'il a été lu par le maire.

Adoptée à l'unanimité

2. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL ET SUIVI

219-18 IL EST PROPOSÉ PAR : Bruno Vallières

APPUYÉ PAR : Jules Roberge

ET RÉSOLU d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 novembre 2018.

Adoptée à l'unanimité

3. PRÉSENTATION DES DÉPENSES

Le secrétaire-trésorier dépose les rapports concernant les dépenses du dernier mois, soit :

Dépenses :	609 314,00\$;
Salaires nets :	75 622,69\$.

220-18 IL EST PROPOSÉ PAR : Richard Turgeon

APPUYÉ PAR : Gervais Gosselin

ET RÉSOLU d'approuver les dépenses du mois telles qu'elles ont été présentées.

Adoptée à l'unanimité

4. CORRESPONDANCE

Le secrétaire-trésorier présente au conseil la correspondance reçue au cours du mois touchant les sujets suivants :

- Association des personnes handicapées de Bellechasse;
- L'Arche le printemps;
- Office municipal d'habitation de St-Henri - Remerciements.



4.1 Association des personnes handicapées de Bellechasse

221-18 IL EST PROPOSÉ PAR : Richard Turgeon

APPUYÉ PAR : Julie Dumont

ET RÉSOLU que la Municipalité de Saint-Henri devienne membre associatif de l'Association des personnes handicapées de Bellechasse pour une durée de trois ans au coût de 25\$ par année.

Adoptée à l'unanimité

4.2 Remerciements

Le secrétaire-trésorier fait la lecture de la lettre de remerciements adressée au personnel municipal de la part de la directrice de l'Office municipal d'habitation de St-Henri concernant l'intervention en mesures d'urgence du 27 novembre dernier.

222-18 IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU de féliciter tout le personnel pour l'intervention en mesures d'urgence, à la suite de la panne d'électricité survenue le 27 novembre dernier à l'Office municipal d'habitation de St-Henri.

5. DOSSIER(S) - ADMINISTRATION

5.1 Calendrier des séances du conseil pour l'année 2019

Le secrétaire-trésorier présente le calendrier des séances ordinaires pour l'année 2019.

223-18 IL EST PROPOSÉ PAR : Jules Roberge

APPUYÉ PAR : Gervais Gosselin

ET RÉSOLU d'adopter le calendrier des séances ordinaires suivant pour l'année 2019:

Mois	Séance
Janvier	Lundi 14 janvier 2019
Février	Lundi 4 février 2019
Mars	Lundi 4 mars 2019
Avril	Lundi 1 ^{er} avril 2019
Mai	Lundi 6 mai 2019
Juin	Lundi 3 juin 2019
Juillet	Mardi 2 juillet 2019
Août	Lundi 5 août 2019
Septembre	Mardi 3 septembre 2019
Octobre	Lundi 7 octobre 2019
Novembre	Lundi 4 novembre 2019
Décembre	Lundi 2 décembre 2019

Adoptée à l'unanimité



5.2 Nomination des représentants sur divers comités et du maire suppléant

CONSIDÉRANT que certains mandats des membres de comités ou d'organismes sont terminés;

224-18 IL EST PROPOSÉ PAR : Bruno Vallières

APPUYÉ PAR : Julie Dumont

ET RÉSOLU de nommer les personnes suivantes:

Comité consultatif d'urbanisme

Jacques Couture pour un mandat de 2 ans

Comité consultatif des loisirs, de la culture et des parcs

Isabelle Couture pour un mandat de 2 ans

Martine Tardif pour un mandat de 2 ans

Comité de liaison Composts du Québec

Guillaume Leduc pour un mandat de 2 ans

Jean-Paul Bouchard pour un mandat de 2 ans

Adoptée à l'unanimité

CONSIDÉRANT que le conseil doit nommer une personne pour remplacer le maire en cas d'absence ou d'incapacité d'agir;

225-18 IL EST PROPOSÉ PAR : Richard Turgeon

APPUYÉ PAR : Gervais Gosselin

ET RÉSOLU de nommer Michel L'Heureux à titre de maire suppléant et de le désigner également comme remplaçant du maire au Conseil de la MRC de Bellechasse en cas d'absence de celui-ci.

Adoptée à l'unanimité

5.3 Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil

Le secrétaire-trésorier déclare avoir reçu la déclaration d'intérêts pécuniaires de tous les membres du conseil et, en leur nom, les dépose officiellement.

5.4 Dépôt de l'extrait du registre contenant les déclarations des élus assujettis à la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale

Le secrétaire-trésorier dépose à la table du conseil l'extrait du registre contenant les déclarations des élus assujettis à la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale.

5.5 Règlement ayant pour but de fixer les tarifs et les taux de taxation pour l'année 2019

Ce point est reporté à la séance ajournée du 17 décembre 2018, à 19h00.



5.6 Règlement sur le traitement des élus

5.6.1 Avis de motion

Avis de motion est par la présente donné, par le conseiller Jules Roberge, qu'il sera soumis pour adoption lors d'une prochaine séance de ce conseil un règlement sur le traitement des élus.

5.6.2 Présentation et dépôt du projet de règlement

Le conseiller Richard Turgeon dépose à la table du conseil et présente aux membres du conseil le projet de règlement concernant le traitement des élus. Les modifications apportées concernent la rémunération des élus à la suite des modifications législatives, effectives à partir du 1^{er} janvier 2018, qui ont été apportées à la Loi sur le traitement des élus municipaux (L.R.Q., c. T-11 001) faisant en sorte, d'une part, que certaines balises encadrant la rémunération des élus municipaux, notamment celles relatives à l'imposition d'une rémunération minimale, ont été abolies et aussi par l'abolition de l'allocation de transition du maire.

5.7 Nomination pour l'Office municipal d'habitation

Le secrétaire-trésorier dépose une demande de nomination provenant de l'Office municipal d'habitation de St-Henri. Les membres du conseil mentionnent qu'ils n'ont pas à nommer un deuxième administrateur parmi les groupes socioéconomiques pour l'Office municipal d'habitation de St-Henri étant donné qu'ils ont déjà nommé un représentant à ce titre. Lors de la fusion des O.M.H. le 1^{er} janvier 2019, ces administrateurs, à titre de représentant des groupes socioéconomiques, seront nommés par le ministre responsable de l'application de la Loi sur la Société d'habitation du Québec tel qu'il est stipulé par les lettres patentes.

6. DOSSIER(S) - SERVICES PUBLICS

6.1 Programme de réhabilitation de l'environnement

CONSIDÉRANT qu'une demande d'accès au Programme de réhabilitation de l'environnement de la Municipalité est conforme à sa réglementation;

226-18 IL EST PROPOSÉ PAR: Jules Roberge

APPUYÉ PAR: Julie Dumont

ET RÉSOLU d'autoriser le secrétaire-trésorier à verser le montant admissible au Programme de réhabilitation de l'environnement tel qu'il a été demandé.

Adoptée à l'unanimité

7. DOSSIER(S) - AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

Aucun point n'est discuté.



8. DOSSIER(S) - LOISIRS, CULTURE ET DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE

8.1 Résultat de l'ouverture des soumissions pour le remplacement et la modification du système de réfrigération de l'aréna - Octroi de contrat

CONSIDÉRANT le résultat des soumissions pour le remplacement et la modification du système de réfrigération de l'aréna :

COMPAGNIE	PRIX SOUMIS (AVANT les taxes)
Groupe Corriveau EPC inc.	872 000,00\$
Équipe SG inc.	938 000,00 \$
Les Constructions Dutran inc.	942 943,48\$
Constructions Jacques Dubois et Fils inc.	1 006 000,00\$
Gabriel Miller inc.	1 084 000,00\$

CONSIDÉRANT la recommandation favorable de M. Patrick Mathieu, ingénieur, chargé de projet chez GÉNÉCOR Experts-Conseils inc., d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme;

227-18 IL EST PROPOSÉ PAR : Richard Turgeon

APPUYÉ PAR : Bruno Vallières

ET RÉSOLU d'octroyer le contrat de remplacement et de modification du système de réfrigération de l'aréna à Groupe Corriveau EPC inc., le plus bas soumissionnaire conforme, au prix de 872 000\$ plus taxes applicables.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU que le financement de ces travaux soit fait par le Règlement d'emprunt n° 623-18 « Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 1 536 000\$ pour le remplacement du système de réfrigération de l'aréna ainsi que la mise aux normes des éléments connexes devant être remplacés », règlement ayant déjà été approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Adoptée à l'unanimité

8.2 Services de soutien au fonctionnement de la bibliothèque

CONSIDÉRANT que le Centre régional de services aux bibliothèques publiques (CRSBP) peut offrir ses services « à la carte » aux municipalités non affiliées;

CONSIDÉRANT que lors d'une réunion le 3 octobre 2012, les membres du comité responsable de la bibliothèque ont unanimement recommandé le passage au statut de bibliothèque autonome sans collection de livre disposée, et ce, même si le décret de population avait été inférieur à 5200 habitants;

228-18 IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Dumont

APPUYÉ PAR : Bruno Vallières

ET RÉSOLU d'autoriser le maire et le secrétaire-trésorier à signer le contrat pour bibliothèques autonomes associées avec le Centre régional de services aux bibliothèques publiques de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches, contrat débutant le 1^{er} janvier 2019 et se terminant le 31 décembre 2021, pour la fourniture des services d'informatique et de livres numériques, d'entretien des accès et de support, le service de prêt entre bibliothèques et d'animation.

Adoptée à l'unanimité



9. AFFAIRES NOUVELLES

Aucun point n'est discuté.

10. PÉRIODE DE QUESTIONS

- Projection de films documentaires dans le parc Berge fleurie;
- Versement à la CASOH;
- Ouverture de l'écocentre.

11. AJOURNEMENT DE LA SÉANCE AU LUNDI 17 DÉCEMBRE 2018

Le maire ajourne la séance au lundi 17 décembre 2018, à 19h00.


Germain Caron, maire


Jérôme Fortier, secrétaire-trésorier